

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-06

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30,
Le conseil municipal de la commune de Seysses-Savès régulièrement, convoqué le 16 mars 2026
par Monsieur TENNE Michel, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur
TENNE Michel doyen d'âge.

Etaient présents : Mme MAILLOTTE Manon, M. CAVAILLE Jean-Pierre, Mme FERNADEZ
Véronique, M. LAPALU Jean-Marc, M. MARTRES Francis, Mme MORETTO Nathalie, M.
MASSARIN Philippe, Mme TARDIVO Sonia et M. TAULET Nicolas

Était absent : Mme LAJOUS Catherine

Secrétaire de séance : Mme MAILLOTTE Manon

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune
doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à
30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **trois** adjoints au maire au maximum.
Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de
trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la
commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel TENNE